

**Fiche de renseignements sur l'établissement
d'un médecin/dentiste au Luxembourg**

Veuillez envoyer par voie postale l'original du formulaire dûment rempli, daté, signé et accompagné des pièces demandées à l'adresse indiquée en bas de page.

- Objet:**
- Demande d'un code prestataire (à joindre une copie de l'autorisation/validation de la prestation de services émise par le Ministère de la Santé (MiSa), d'une pièce d'identité officielle et d'un relevé d'identité bancaire (RIB))
 - Communication/changement du compte bancaire (à joindre un relevé d'identité bancaire (RIB))
 - Changement d'adresse cabinet
 - Déclaration de fin d'activité au G.D.de Luxembourg
 -

Titre:

Nom(s) et prénom du demandeur:

Matricule sécurité sociale lux./à défaut, date de naissance:

Spécialité médicale reconnue par le Min. Santé luxbg.:

Adresse professionnelle: Numéro et rue:

Code postal et localité: L-

Téléphone: +352

E-mail:

Adresse privée: Numéro et rue:

Pays, code postal et localité:

Téléphone:

Code prestataire (si déjà attribué):

Compte CCP ou bancaire – IBAN:

Le signataire de la présente déclare que la CNS se libère valablement de ses créances et dettes sur ce compte.

Date entrée en fonction au Luxembourg(jj/mm/aaaa): ____ / ____ / 20 ____

Activité exclusive au Luxembourg: oui / non

Si non:

- Nombre de jours par semaine d'activité au Luxembourg:

- Nombre de jours par semaine d'activité à l'étranger:

- Adresse professionnelle à l'étranger – numéro et rue:

- Pays, code postal et localité:

- Médecin chargé d'assurer la continuité des soins au Lux.:

Date fin d'activité au Luxembourg:

Tout changement concernant l'activité au Luxembourg est à signaler incessamment par écrit à la CNS.

Remarques:

Date et Signature



d'Gesondheetskeess

Caisse nationale de santé

Internet www.cns.lu
Courrier L-2980 Luxembourg
Courriel cns@secu.lu
Visite 125, route d'Esch,
Luxembourg

Tél +352 2757-1
Fax +352 2757-2758

**Informations aux médecins et médecins dentistes
envisageant de s'établir au Grand-Duché de Luxembourg**

Procédure d'attribution du code prestataire

Contact

Département
Prestations en nature
maladie-maternité

Gestion prestataires
B.P.1023
L-1010 Luxembourg

Tél.: +352 2757-4535
+352 2757-4536
Fax: +352 2757-2758
Email: gefo.cns@secu.lu

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la gestion des codes médecins et médecins-dentistes, la Caisse nationale de santé (CNS) précise ce qui suit.

Tout médecin ou médecin-dentiste qui exerce au Luxembourg doit détenir une autorisation d'exercice émise par le Ministère de la Santé.

En application des textes légaux qui prévoient le conventionnement obligatoire, la CNS attribue un code médecin ou médecin-dentiste.

Il s'en suit que les conventions conclues entre la CNS et l'Association des médecins et médecins-dentistes avec ses dispositions obligatoires sont d'application pour tout médecin ou médecin-dentiste exerçant au Luxembourg.

Art. 4. Avant leur entrée en fonctions, les médecins (et médecins-dentistes) se font attribuer par la Caisse nationale de santé un code médecin (ou médecin-dentiste) individuel. (...)

Par conséquent, l'entrée en fonctions d'un médecin ou médecin-dentiste exerçant au Luxembourg est donc conditionnée par l'attribution d'un code prestataire par la CNS, tel que prévu par l'article susmentionné des conventions en question.

En vue de l'introduction d'une demande d'attribution de code complète, la CNS vous prie de bien vouloir remplir le formulaire au verso « Fiche de renseignements sur l'établissement d'un médecin/médecin-dentiste au Luxembourg », de joindre les pièces justificatives indiquées et de retourner l'original dûment daté et signé.